

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 23 juin 2014
Séance du 3 juin 2014
Séance du 16 juin 2014

12 Dotation de Développement Urbain (DDU) - programmation 2014

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

Mme JAJAN

M. ABBADI

M. MONTES

Mme FAZAL

Mme BARBETTE

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme DUHIN

Mme GOMES-NASCIMENTO

M. LELONG

M. DEME

Mme MEHADJI

M. SERTAIN

Était absente excusée : Mme OYONO

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

38

■ Rapport de présentation :

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

Effort de solidarité nationale envers les 120 communes dont la population est confrontée aux difficultés les plus importantes, la dotation de développement urbain aide les communes bénéficiaires à améliorer la qualité de leurs équipements publics et l'offre de service rendu aux habitants de leurs quartiers prioritaires. L'enjeu est, en complémentarité des projets de renouvellement urbain et des actions initiées dans le cadre de la politique de la ville, de rendre les communes plus attractives en permettant le renforcement de la mixité sociale, en luttant contre les discriminations et en permettant un égal accueil aux services publics.

En vertu de la note d'information en date du 23 mai 2014, la ville de Creil est éligible à cette dotation en 2014 et peut ainsi bénéficier d'une enveloppe budgétaire permettant de réaliser des projets répondant aux objectifs suivants :

- développer les équipements et les actions dans le domaine social, de l'emploi, de la sécurité et de l'éducation et de la santé,

C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

- soutenir plus particulièrement les actions en matière de prévention et d'accès aux soins, les projets favorisant les modes d'accueil des 0-3 ans, les actions favorisant la mobilité,
- soutenir les initiatives renforçant l'accès des habitants à la connaissance, à la culture et aux nouvelles technologies,
- prendre en compte, y compris les projets de fonctionnement, les initiatives renforçant la participation des habitants et veillant à l'égal accès des femmes et des hommes,
- améliorer l'attractivité de la commune, en lien avec les opérations concernant les zones commerciales et artisanales dans les quartiers.

Afin que la ville puisse bénéficier de cette dotation, le programme d'actions suivant a été élaboré pour 2014 :

Intitulé de l'action	Coût prévisionnel des projets (HT)	Subventions DDU sollicitées
1- Développement social (achat mobilier centre social Brassens)	40 000,00 €	32 000,00 €
2- Amélioration des équipements publics - CCAS (téléphonie, achat véhicules pour les usagers)	40 000,00 €	32 000,00 €
3- Initiative en faveur de l'égalité d'accès aux nouvelles technologies (plan tablettes écoles et tableaux numériques)	400 000,00 €	320 000,00 €
4-Réaménagement des espaces sportifs et de loisirs (tennis, accès personnes à mobilité réduite, Creil bords de l'Oise)	2 620 000,00 €	596 000,00 €
5-Modernisation des équipements enfance et petit enfance dans le cadre du Projet Educatif Territorial (aménagement aires de jeux, prestations associations)	235 000,00 €	189 200,00 €
6-Développement culturel (aménagement médiathèques Chanut et Abricotine, artothèque Matisse, billetterie musée Gallé-Juillet)	65 000,00 €	52 000,00 €
7-Présentation des projets d'aménagement et concertation des habitants	30 000,00 €	24 000,00 €
8-Prévention/sécurité – installation de maison de quartier (mobilier et jardin du local Martinique, programmation local Cavées - achat de matériel prévention routière)	65 000,00 €	52 000,00 €
9- Mixité urbaine – travaux de construction du centre technique - 2 ^{ème} tranche	6 554 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL	10 049 000,00 €	1 597 200,00 €

Il vous est donc proposé d'approuver ce programme 2014 et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, R2334-36, R2334-37,
Vu la note d'information du ministère de l'Intérieur et du ministère du droits des femmes, de la Ville, de la
Jeunesse et des Sports en date du 23 mai 2014,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date 3 juin 2014,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 16 juin 2014,

Considérant que la programmation DDU 2014 a été présentée aux membres du conseil municipal,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 6

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la proposition de programmation DDU 2014 exposée ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention DDU 2014 avec monsieur le Préfet ou son représentant et tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 JUIN 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 02/07/2014

et publication ou notification le 25/06/2014

CREIL, le 02/07/2014

LE MAIRE

**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy**

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



